

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Vu le décret n°2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu le décret n°2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Vu le décret n°2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Sur proposition respective des Ministres, des Enseignements Maternel et Primaire, de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mai 2017,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont abrogées, uniquement en ce qui concerne chacun des intéressés, les dispositions des décrets :

- n°2013-228 du 03 mai 2013 portant nomination au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, de Messieurs **ABOUBAKARI Mohamed, OYA N'dah Marcel, MOUSTAPHA Moussiliou, KPINKOUN Coffi Julien**, respectivement en qualité de Directeur de la Programmation et

de la Prospective, Secrétaire général de la combinaison pour l'UNESCO, Directeur de l'Institut National Pour la Formation et la Recherche en Education et Directeur Départemental des Enseignements Primaires et Maternels de l'Atlantique ;

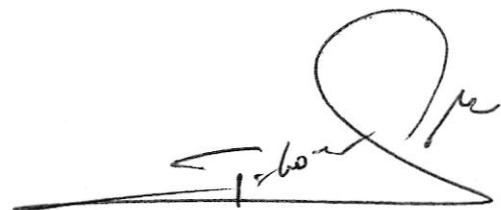
- n°2016-025 du 11 février 2016 portant nomination au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, de Monsieur **AKPONNE Tiamiou** en qualité de Directeur du Centre National de Production de Manuels scolaires ;
- n°2006-497 du 07 septembre 2006 portant nomination des Directeurs des Services Techniques au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, de Monsieur **CHABI GADO Bio Soumanou** en qualité de Directeur des Examens et Concours ;
- n°2015-276 du 22 mai 2015 portant nomination de l'inspecteur général et de l'inspecteur général adjoint du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, de Madame **AWOUNOU Léocadie Sourou épouse HOUSSOU** en qualité d'inspecteur General du Ministère;
- n°2015-234 du 06 novembre 2015 portant nomination au Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, de Madame **ASSOUMA KARIM Zakiyath** en qualité de Directrice Générale Adjointe de la SONAPRA ;
- n°2015-254 du 8 mai 2015 portant nomination au Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, de Monsieur **LEOTOICHAN Sakiou** en qualité de Chargé de mission du Préfet des départements de l'Ouémé et du Plateau.

Article 2 : Les intéressés sont déchargés de leurs fonctions et remis chacun à la disposition de son ministère d'origine.

Article 3 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juillet 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO

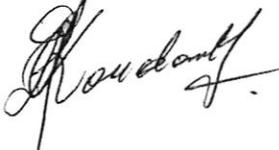
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Salimane KARIMOU

Le Ministre de l'Agriculture de
l'Elevage et de la Pêche,



Delphin O. KOUDANDE

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique
et des Affaires Sociales,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 2 ; CC 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; MESGPR 2 ; MPD : 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; MDGL : 2 ; MEEM : 2 ;
MENC : 2 ; MTFPAS : 2 ; MVVDD : 2 ; AUTRES MINISTERES 12 ; SGG 4 ; INTERESSES : 1 ; JORB 1.